



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Rabat, le 7 mai 2024

Avis aux Opérateurs Economiques
- Application Obligatoire de Normes Marocaines-

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des opérateurs économiques de la publication au Bulletin Officiel n° 7296 du 2 mai 2024, de l'arrêté n° 7851. 24 rendant d'application obligatoire 16 normes marocaines concernant les barres et couronnes à haute adhérence, des produits en acier et les panneaux sandwiches.

Cet arrêté entre en application à partir du 2 aout 2024, soit trois (3) mois après sa publication au Bulletin officiel.

A cet effet, ce Ministère invite les différents opérateurs économiques à prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux dispositions de cet arrêté.

La liste globale des normes d'application obligatoire est disponible sur le site web du Ministère, via le lien internet suivant :

www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/inline-files/liste%20NMO%20et%20reglementation%20technique%20V%2010-05-2024.pdf

Pour tout renseignement supplémentaire, les opérateurs sont invités à prendre contact avec les services de la Division de la Qualité et de la sécurité en entreprises à l'adresse email dpcsmq@mcinet.gov.ma.

